



Qui peut faire une demande?

Le PAT répond aux demandes d'identification des fournisseurs de technologie étrangers (services consultatifs) à la fois des secteurs public et privé. Toutefois, les subsides sont ordinairement réservés aux compagnies et à leurs conseillers et consultants scientifiques et techniques. La majorité des bénéficiaires de subsides du PAT se compose d'entreprises manufacturières et de firmes d'entrepreneurs du secteur privé. On peut cependant faire exception, occasionnellement, dans le cas d'institutions gouvernementales ou scolaires, mais les candidats potentiels devraient communiquer avec le PAT avant de procéder à leur demande de subside. Les candidats doivent également trouver un ministère ou un organisme fédéral à vocation scientifique qui puisse les parrainer et fournir une évaluation des mérites techniques et économiques de leur proposition.